

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 septembre 2017

SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET LUTTE CONTRE LE TERRORISME - (N° 104)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL38

présenté par
M. Gauvain, rapporteur

ARTICLE 6

À la fin de l'alinéa 6, substituer au mot :

« similaire »,

les mots :

« égale ou supérieure à trois ans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.